



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2017-134

PUBLIÉ LE 17 MAI 2017

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-05-15-002 - Arrêté relatif à l'appel à projet concernant la reconnaissance des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). (1 page) Page 3

R24-2017-05-15-001 - Arrêté relatif à l'appel à projet concernant le financement de l'animation des groupements d'intérêt économique et environnement (GIEE). (1 page) Page 5

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-05-15-002

Arrêté relatif à l'appel à projet concernant la reconnaissance des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIONAL DE L'ECONOMIE
AGRICOLE ET RURALE**

ARRÊTÉ

relatif à l'appel à projet concernant la reconnaissance
des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment les articles L.315-1 à L315-5,

Vu le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et
environnemental,

Sur la proposition du secrétariat général pour les affaires régionales du Centre-Val de Loire.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un appel à projets est ouvert pour la région Centre-Val de Loire relatif à la reconnaissance des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), à compter de la date de publication du présent arrêté et jusqu'au 30 juin 2017.

Article 2 : Les conditions générales de l'appel à projets sont jointes en annexe de cet arrêté et sont consultables sur le site de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire : www.draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire :

- un exemplaire en format papier par courrier à l'adresse suivante :
DRAAF Centre-Val de Loire
Service régional de l'économie agricole et rurale
Appel à projet reconnaissance GIEE
131 rue du Faubourg Banner
45042 Orléans cedex 1
- un exemplaire en format informatique (format PDF et Word) à l'adresse suivante :
srear.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 mai 2017
Pour le Préfet de région, par délégation
Le secrétaire général pour les affaires régionales
signé : Claude FLEUTIAUX

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-05-15-001

Arrêté relatif à l'appel à projet concernant le financement de l'animation des groupements d'intérêt économique et environnement (GIEE).

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIONAL DE L'ECONOMIE
AGRICOLE ET RURALE**

ARRÊTÉ

relatif à l'appel à projet concernant le financement de l'animation
des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment les articles L.315-1 à L315-5,

Vu le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et
environnemental,

Sur la proposition du secrétariat général pour les affaires régionales du Centre-Val de Loire.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un appel à projets est ouvert pour la région Centre-Val de Loire relatif au
financement de l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental
(GIEE), à compter de la date de publication du présent arrêté et jusqu'au 30 juin 2017.

Article 2 : Les conditions générales de l'appel à projets sont jointes en annexe de cet arrêté et
sont consultables sur le site de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la
forêt du Centre-Val de Loire : www.draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire :

- un exemplaire en format papier par courrier à l'adresse suivante :
DRAAF Centre-Val de Loire
Service régional de l'économie agricole et rurale
Appel à projet animation GIEE
131 rue du Faubourg Bannier
45042 Orléans cedex 1
- un exemplaire en format informatique (format PDF et Word) à l'adresse suivante :
srear.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture
de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 mai 2017
Pour le Préfet de région, par délégation
Le secrétaire général pour les affaires régionales
signé : Claude FLEUTIAUX